



Saint-Liboire
AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 343-22 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT
DES SERVICES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC SUR LES RUES MORIN ET DESLAURIERS
AUTORISANT UN EMPRUNT AU MONTANT TOTAL DE 2 856 300 \$ POUR EN
ACQUITTER LES COÛTS ET IMPOSANT UNE COMPENSATION AFIN DE POURVOIR
AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
327-20**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, France Desjardins, directrice générale de la Municipalité de Saint-Liboire, à l'effet que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 1^{ER} février 2022, le règlement numéro 343-22 *décrétant des travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc sur les rues Morin et Deslauriers autorisant un emprunt au montant total de 2 856 300 \$ pour en acquitter les coûts et imposant une compensation afin de pourvoir au remboursement de l'emprunt* et abrogeant le Règlement numéro 327-20.

L'objet de ce règlement est de décréter des travaux de construction et d'imposer une compensation pour en acquitter les coûts des travaux.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 30 août 2022.

France Desjardins, GMA
Directrice générale et greffière-trésorière